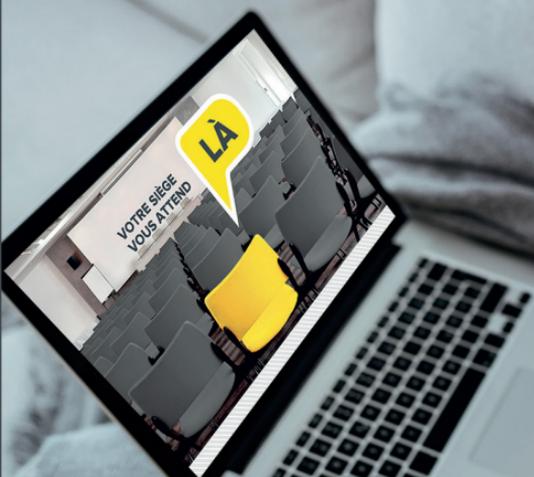


ASSEMBLÉE ANNUELLE



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Bagot, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée générale annuelle. Cette assemblée se tiendra le :

MERCREDI 2 JUIN 2021 À 19 H

En mode virtuel uniquement

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour y participer, les membres-assurés doivent s'inscrire en communiquant avec la Société au 450 793-4471 ou 1 800 361-0087, poste 6428, ou à l'adresse courriel dominique.gagnon@promutuel.ca au plus tard le 26 mai 2021.

Il est à noter qu'une adresse courriel est nécessaire pour pouvoir accéder à la plateforme virtuelle et bénéficier d'un droit de vote.

Aussi, tous les documents et la présentation Digicast seront disponibles uniquement en français.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 1 : Richard Bruneau (Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Saint-André-d'Acton, Sainte-Christine)

Siège n° 2 : Sylvain Girard (Upton, Saint-Liboire)

Tout membre-assuré désireux de combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 23 mai 2021 à 16 h, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Pour se procurer les documents requis et soumettre une candidature, les membres doivent transmettre un courriel à l'adresse jacques.drapeau@promutuel.ca. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant électroniquement auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le 31 mai 2021 à 19 h, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible auprès du secrétaire. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.